

JEMESYNDIQUE.ORG

**REJOIGNEZ
NOUS**

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

**POURQUOI
SE
SYNDIQUER ?**

info'com
UN SYNDICAT POUR TOUS

SUR LE PLAN PERSONNEL

1 Tu n'es plus seul !

Tu fais partie d'un groupe de collègues solidaires et fraternels. Tu es épaulé, écouté, rassuré et soutenu par les délégués et par le syndicat. Ensemble, nous montrons qu'il est possible de se faire entendre et de balayer le fatalisme.

2 Tu es conseillé et défendu

Le syndicat t'aide et t'accompagne personnellement dans tes démarches (pour résoudre tes problèmes quotidiens dans l'entreprise, t'assister face à ton employeur, en cas de licenciement, etc.).

3 Tu bénéficies de l'aide juridique du syndicat

En cas de litige avec ton employeur, nous mettons à ta disposition nos défenseurs syndicaux et/ou nos avocats spécialisés en droit du travail (première consultation prise en charge par le syndicat).

4 Tu es consulté

pendant la négociation et avant la signature d'un accord dans l'entreprise.

5 Tu peux participer aux réunions des adhérents,

témoigner et confronter ton point de vue.

6 Tu acquiers un poids supplémentaire face à l'employeur et à ta hiérarchie

Tu n'es plus obligé de subir un management agressif ou d'être victime de harcèlement. Avec le syndicat, tu regagnes en dignité.

7 Tu es informé

sur tes droits, sur les accords et usages d'entreprise, sur ta convention collective, sur le Code du travail mais aussi sur l'actualité sociale nationale ou celle de ta profession. Tu connais ainsi mieux tes droits et agir si besoin.

8 Tu as accès à la formation syndicale :

les syndiqués bénéficient tous les ans de 12 jours de formation syndicale, avec maintien de salaire, qu'ils soient élus ou non.

9 Tu bénéficies d'un crédit d'impôt

de 66 % sur les cotisations versées au syndicat (exemple : 18 euros versés par mois te coûtent, après déclaration des impôts, seulement 6 euros).

10 Tu peux t'exprimer, donner ton avis

sur les revendications à défendre ainsi que sur l'activité et sur les orientations du syndicat.

11 Tu peux être acteur

de la vie sociale dans l'entreprise, dans la branche ou au niveau national.

12 Tu bénéficies de l'aide de notre école de formation professionnelle et syndicale

pour constituer ton dossier de formation et utiliser ton CPF ou suivre un cursus de formation.

13 Tu élargis ton réseau personnel et professionnel

en faisant la connaissance d'autres collègues, élus ou mandatés dans d'autres entreprises du secteur.

14 Tu bénéficies des moyens du syndicat pour tes démarches

dans les locaux du syndicat (ordinateur, photocopies, etc.)

15 Tu peux bénéficier de notre intervention dans les instances paritaires (formation professionnelle, protection sociale...) pour défendre ton dossier

16 Tu peux être mandaté par le syndicat pour participer à diverses instances de ton entreprise

(délégué syndical, représentant de section syndicale, représentant syndical dans les instances de ton entreprise) ou en dehors (les instances de la formation professionnelle, de la protection sociale...).

17 Tu es épaulé, aidé et accompagné en cas de recherche d'emploi

Le syndicat transmet les offres dont il a connaissance. Il t'aide dans tes démarches et fait le point régulièrement avec toi. Il prend également à sa charge l'envoi de courrier.

18 Tu développes ton esprit critique

contre l'idéologie patronale prônant le libéralisme, l'individualisme ou la culture du profit à tout prix.



SUR LE PLAN COLLECTIF

1 Nous décryptons les projets de la direction et nous analysons

les évolutions sociales ou sectorielles. Ainsi, le syndicat permet d'y voir plus clair et de comprendre l'enjeu des négociations.

4 Nous construisons l'activité syndicale dans l'entreprise et organisons des rendez-vous collectifs afin de définir les revendications

sous la responsabilité du syndicat (rassemblements, mobilisations, grèves, etc.).

7 Nous organisons grâce aux cotisations les activités du syndicat :

réunions, assemblées, communication, mobilisations, actions juridiques, locaux, aide aux sections syndicales et aux adhérents, etc.

2 Nous représentons les salariés dans différentes instances et défendons activement leurs intérêts au cours des négociations

(salaires, formation, conditions de travail, télétravail, santé, prévoyance, égalité femmes-hommes, retraites, loisirs et culture, etc.).

5 Nous mutualisons les moyens pour avoir des responsables

et des permanents chargés de coordonner, d'animer, de soutenir, de conseiller les équipes syndicales.

8 Nous améliorons le rapport de force dans l'entreprise jusqu'au niveau national

(le syndicat est un contre-pouvoir).
« L'Union fait la force ! »

3 Nous défendons des valeurs et nous agissons

pour la liberté, l'égalité, la justice, la paix, la solidarité, le bien-être au travail, les droits de l'Homme, l'environnement, mais aussi contre les discriminations, contre le racisme, contre la xénophobie, contre l'individualisme, etc.

6 Nous défendons et faisons évoluer nos métiers, nos professions, nos statuts, nos qualifications et nos prérogatives professionnelles

9 Nous défendons d'autres choix

que ceux imposés par les directions en formulant des propositions alternatives.

10 Nous donnons notre poids pour défendre les intérêts de tous les salariés lors des négociations

dans les instances représentatives du personnel de l'entreprise, dans les instances paritaires, dans les organismes sociaux pour négocier des accords collectifs, etc.

11 En cas de litiges collectifs, nous mandatos nos avocats et nous assurons tous les frais

liés à une procédure juridique.

12 Nous développons et nous organisons la solidarité

entre les salariés des entreprises d'un même groupe ou de la profession.

13 Nous organisons les luttes et la solidarité financière en cas de grève

dans les entreprises où nous sommes implantées.



« MOI JE M'Y
PLAIS À LA CGT »

« ALORS
POURQUOI PAS
VOUS ? »

5

6

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom

Prénom

Date de naissance

Courriel personnel

Numéro de téléphone

Adresse postale

Code postal

Ville

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

VOUS ÊTES

Salarié-e Sans emploi Etudiant Entrepreneur

Freelance Retraité

VOTRE STATUT

Ouvrier Employé

Cadre Agent de maîtrise Technicien Journaliste Ingénieur

Stagiaire Apprenti

Autre (Préciser)

TYPE DE CONTRAT

Apprenti CDI CDD Pigiste Intermittent

Autre (Préciser)

CONVENTION COLLECTIVE (NOM OU N°)

NOM DE L'ENTREPRISE

N° SIRET (N° SUR VOTRE FEUILLE DE PAIE)

COTISATION MENSUELLE

La cotisation mensuelle est de 1 % de votre rémunération nette imposable avant prélèvement de l'impôt à la source. La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.
(exemple : pour un salarié gagnant 2 000 euros par mois nets, sa cotisation est de 20 euros/mois).

MONTANT DE MA COTISATION EUROS/MOIS

JETOUCHE UN 13^È MOIS OUI NON

QUELLE EST LA MOTIVATION DE VOTRE ADHÉSION ?

Pour bénéficier de services Pour changer la société

Pour être aidé, accompagné ou défendu

Pour les valeurs ou orientations Pour soutenir votre action

Date

Signature

LIBERTÉ

L'adhésion à Info'Com-CGT est sans engagement de durée. **Le prélèvement peut être suspendu ou arrêté à tout moment, sans frais ni préavis.**

CONFIDENTIALITÉ

Votre adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi. Ainsi l'adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT. **Vous avez le choix de faire savoir ou non votre appartenance à la CGT, mais cela ne fera jamais l'objet d'une communication de notre part.**

CRÉDIT D'IMPÔT

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus (case 7AC et 7AE pour le conjoint). Ainsi, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt permettant de récupérer 66 % des sommes versées. **Exemple, sur une cotisation versée de 20 euros par mois, vous récupérez près de 14 € par mois.**

COTISATION

Votre cotisation permet de financer l'activité syndicale. Financer une réunion, une initiative, une mobilisation, une manifestation, une action juridique... La cotisation permet à tous les acteurs de la CGT de jouer leur rôle et de défendre ses adhérents. Verser une cotisation est le plus sûr moyen d'assurer notre indépendance vis-à-vis des employeurs ou des institutions. **Elle garantit notre liberté de ton et d'action.**